

AXE 1 : AMELIORATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EMPLOI

Objectif spécifique 1.5: Favoriser l'insertion professionnelle, inciter à la création, au développement et au maintien de l'emploi

Subvention globale	Conseil régional
---------------------------	-------------------------

Montant de la maquette	17 647 059 M€ dont FSE 15M€
-------------------------------	-----------------------------

Guichet	Conseil Régional
Service instructeur	Cellule FSE de la DAEC (Conseil Régional)
Services consultés	Services de l'Etat

Bénéficiaires potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional, organismes publics ou privés intervenant dans le champ de l'emploi, de la formation, de l'information, de l'orientation et de l'insertion. 	
Publics éligibles :	
<ul style="list-style-type: none"> - Tout individu dans une démarche d'accès à l'emploi - Tout individu engagé dans une démarche d'amélioration de son employabilité - Tout individu menacé par l'inégalité des chances et la discrimination sur le marché du travail 	

Critères d'admissibilité (éligibilité)	
Les actions éligibles :	
<ul style="list-style-type: none"> - Emploi Tremplin, - Congés de solidarité, - Aide au 1^{er} emploi, - Actions de professionnalisation - Actions en faveur de l'emploi. 	
Coûts non éligibles (règlement CE 1081/2006) :	
<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération des fonctionnaires (sauf dans les conditions prévues par le règlement 1081), - Achat d'équipement amortissable, - Achat de bien immobilisé, - TVA récupérable, - Frais financiers. 	

Critères de sélection	
<p>Les opérateurs (ou promoteurs) admissibles doivent prouver qu'ils disposent de la capacité financière et opérationnelle nécessaire pour réaliser et mener à bien l'action proposée.</p> <p>Ils doivent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir la preuve de leur capacité financière à mener l'action, - Fournir la preuve qu'ils possèdent la capacité technique et capacité de gestion nécessaire pour mener à bien l'action ainsi qu'une solide connaissance des questions liées à « l'amélioration et au développement de l'accès à l'emploi ». <p>La sélection s'effectuera en privilégiant, dans la mesure du possible, les actions mettant en œuvre les priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la précarité de l'emploi, - Intégration des publics défavorisés (handicapés, chômeurs longue durée, habitants de zones sensibles,...), - Harmonisation du développement de l'emploi sur le territoire, - Prise en compte du principe d'égalité des chances hommes-femmes, - Intégration et promotion d'activités innovantes, - Transnationalité et interrégionalité. 	

Co-financement	
<i>Taux maximum d'aides publiques</i>	100%
<i>Taux moyen d'intervention - UE</i>	85%

Assiette éligible	
Cas général	
Projet générateur de recettes	

Régimes d'aides mobilisés	Aucun
----------------------------------	-------

Liaisons avec les autres fonds	FEDER, FEADER, FEP
---------------------------------------	--------------------

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants par an, - Répartition des participants par sexe, - Répartition des participants par statut sur le marché de l'emploi, - Répartition des participants par âge, - Répartition des participants par groupes vulnérables conformément aux règles nationales, - Répartition des participants par niveau d'instruction. ▪ Résultats attendus à l'horizon 2013 (objectifs quantifiés de l'Axe 1 du PO FSE) : <ul style="list-style-type: none"> - Créer 450 premiers emplois pour les jeunes diplômés de niveau Bac +2 minimum. - Insérer dans l'emploi 5 à 10% des CLD (Chômeurs Longue Durée).